

*Question présentée par le député :*

*M. Emmanuel Deonna*

*Date de dépôt : 25 juin 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Quelles mesures du canton de Genève pour la planification et la gestion des risques majeurs ?**

La crise sanitaire liée au Covid-19 a plongé notre canton dans une situation sans précédent. Très rapidement, de nombreux citoyennes et citoyens, des professionnels de la santé et des membres du personnel de la fonction publique se sont retrouvés en manque de masques, de gel hydroalcoolique, de gants et de matériels de protection. Faute de stocks nécessaires, ils ont été exposés à ce nouveau virus sans la protection nécessaire.

La pandémie a lourdement affecté l'économie genevoise et elle risque d'affaiblir les ressources du canton pour les années à venir.

La pénurie de moyens de protection mis en évidence, malgré l'application des consignes de l'Office fédéral de la santé publique, indique que le niveau de préparation du canton était inadéquat.

Genève a connu un taux de prévalence de cas Covid-19 très élevé comparativement à la moyenne suisse et à des cantons dont la densité de population n'est pas plus élevée, voire supérieure.

Différents corps de métiers ont assuré les services et approvisionnements nécessaires à la population durant la crise. Les professionnels de la santé, en particulier, ont été largement sollicités.

Pour une définition de « professionnel de la santé », il convient de se référer notamment à l'art. 71 de la loi sur la santé et à l'art. 1 du règlement sur les professions de la santé (K 3 02.01). La réserve de moyens de protections est constituée par l'Etat avec le concours des Hôpitaux universitaires genevois (HUG). Elle doit comporter notamment des masques, des gants, des blouses et des solutions hydroalcooliques.

Une fois la phase aiguë de la crise Covid-19 passée, la planification et la gestion des risques majeurs devraient figurer clairement parmi les priorités. Elles devraient impliquer la coopération de tous les différents départements et services de l'administration. Cette dernière devrait rendre compte à ce sujet de façon transparente et à intervalles réguliers.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- 1) *Quelles sont les mesures transversales déjà mises en place ou prévues au niveau de l'administration cantonale pour améliorer à l'avenir la planification et la gestion des risques sanitaires majeurs comme la pandémie de Covid-19 ?*
- 2) *Quelles sont les mesures mises en place pour garantir l'approvisionnement suffisant en matériel de protection afin de prévenir et limiter à temps les menaces et les atteintes à la santé publique ?*